

# Patricia Adam

Députée du Finistère

La lettre

Présidente de la commission  
de la défense nationale et des forces armées

Actualité Nationale

## L'intervention militaire au Mali :

Le chef des armées a pris la décision d'engager nos forces au Mali. Une intervention militaire était nécessaire. Elle a été décidée au nom de la France, à la demande du gouvernement malien, et pour protéger - de façon urgente - un peuple en proie à des bandes armées qui projettent sur les vastes étendues du

Sahel un dessein totalitaire. C'est l'honneur de nos armées d'avoir pu réagir avec un préavis aussi faible. Que la mémoire du lieutenant Boiteux, qui a payé de sa vie son engagement de soldat, soit saluée avec les honneurs qu'elle mérite. Il n'y a pas de guerre facile, et nos soldats mènent actuellement un combat courageux. A ce titre, le consensus national qui s'est formé autour de la décision du Président de la République illustre notre détermination face au terrorisme. Mais toute guerre pose nécessairement des questions. L'information qu'exigent les parlementaires sur la conduite des opérations et la situation sur le terrain doit être la plus complète et transparente possible. Comme présidente de la commission de la défense de l'Assemblée, j'ai été informée sur le champ par le ministre lui-même. Le lendemain, le Premier ministre a informé par écrit le président de l'Assemblée nationale du déclenchement d'une opération militaire extérieure, en application de l'article 35 de la Constitution. Lundi soir, les présidents des groupes parlementaires et les présidents des commissions concernées ont été reçus par le Premier ministre. La commission de la défense et celle des affaires étrangères ont entendu, le mercredi suivant, le ministre des affaires étrangères dresser un tableau aussi complet que possible de la situation. Ce même jour s'est tenu un débat important dans l'hémicycle, en présence du Premier ministre. Le ministre de la défense sera auditionné la semaine prochaine par la commission de la défense. Aussi longtemps que durera l'opération Serval, le ministre de la défense informera régulièrement la commission que je préside. Conformément à la Constitution, les parlementaires décideront, ou non, de son prolongement au bout de quatre mois. Sans plus attendre, j'ai jugé nécessaire de diligenter une mission d'information sur l'opération Serval, à travers laquelle nous examinerons l'ensemble des questions qui s'y rapportent.

## Point sur les travaux de la commission :

Pour la première fois, nous auditionnons, hors période d'examen du budget, chacune des organisations syndicales représentatives des personnels civils du ministère de la défense. Il n'existait pas auparavant de telles réunions. C'est, je l'espère, un « précédent » qui aura valeur d'exemple : la commission de la défense assume enfin un rôle qu'elle ne remplissait qu'imparfaitement, celui du dialogue social ! De la même manière, j'ai souhaité lancer un cycle d'auditions des directeurs des services de renseignement. Cela ne s'était pas encore fait au sein de la commission de la défense. J'y vois un signe de maturité démocratique, autant qu'un signe de confiance réciproque dans les relations qui peuvent exister entre l'exécutif et le législatif.

Janvier

2013  
LETTRE

• 1 •

2<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION DU FINISTÈRE

BREST (Centre, Saint-Marc, Kérichen, Lambézellec, L'Hermitage, La Cavale blanche), BOHARS, GUILERS, GOUESNOU





# Actualité Locale

## La réforme des rythmes scolaires :

Ce jeudi 10 janvier, j'ai souhaité accompagner Monsieur PEILLON, ministre de l'Education Nationale en déplacement à l'Ecole élémentaire SANQUER à Brest dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Venu passer une après-midi entière, il a rencontré l'ensemble de la communauté éducative de l'école, du Rectorat, des associations de parents d'élèves et des élus. Les différents acteurs de l'école ont été force de propositions dans la mise en place de ces nouveaux rythmes voulus par le ministère et ont présenté au ministre le fruit de leur travail. Dans cette école du centre-ville s'est déroulé un long travail ces derniers mois de réflexions pluridisciplinaires des enseignants dans la mise en place de ce changement augmentant le nombre de journées scolaires annuelles tout en diminuant la durée quotidienne de six heures de cours infligées aux élèves. Je m'associe pleinement à cette volonté de réforme visant la diminution du temps scolaire quotidien pour les enfants au profit de la semaine de quatre jours et demi. En effet, vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées de façon plus homogène sur la semaine me paraît être un élément nécessaire au bon développement de l'enfant, à sa récupération physique et intellectuelle. Pour cette occasion, Monsieur PEILLON a présenté à Brest le nouveau décret institutionnalisant ce changement. Applicable en septembre 2013, et au plus tard en 2014, cette nouvelle organisation laisse le temps au corpus enseignant de s'organiser et de se montrer force de propositions dans l'intérêt des enfants. Bien sûr, ce décret n'a pas vocation à résoudre, d'un coup de baguette magique toutes les problématiques des élèves en grande difficulté, mais s'inscrit plus globalement, dans un temps plus long, celui de la refondation de l'école de la République. Mon post précédent inscrit notamment cette modernité par l'obtention pour le Rectorat de Rennes d'une augmentation significative des postes. S'appuyant sur la concertation et sur l'action, cette refondation saura reconsidérer la formation des enseignants et les concours nationaux. Je soutiens et je crois en ce projet innovant, celui d'une école plus ouverte sur le monde et plus adaptée à son temps.

### Sur Internet

<http://www.patricia-adam.fr>

### Permanence en circonscription

43D rue Branda - BP 21041  
29210 Brest cedex 1  
Tél : 02 98 33 21 80  
Fax : 02 98 33 21 83  
[patricia.adam-deputee@wanadoo.fr](mailto:patricia.adam-deputee@wanadoo.fr)

### Accueil et coordination à l'Assemblée nationale

126, rue de l'Université  
75355 Paris cedex 07SP  
Tél : 02 98 33 21 80 · Fax : 02 98 33 21 83  
[padam@assemblee-nationale.fr](mailto:padam@assemblee-nationale.fr)

## Projections

### 29 janvier 2013 : Projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.

Adopté le jeudi 17 janvier par la commission des lois, le projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe sera examiné en séance publique par les députés de l'Assemblée nationale à partir du 29 janvier 2013. La discussion sur la procréation médicalement assistée (PMA) attendra finalement le projet de loi sur la famille en cours de préparation et qui devrait être présenté au mois de mars prochain.

### 17 janvier 2013 : Projet de la loi sur la tarification progressive de l'énergie.

L'Assemblée vient d'adopter ce jeudi 17 janvier, en nouvelle lecture, la proposition de loi visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre. Rappelons qu'il s'agit d'une première étape dans la grande réforme sur la transition énergétique et écologique et qu'elle sera suivie au printemps prochain d'un projet de loi de programmation pour la transition énergétique.